

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 626**17 juin 2004****SOMMAIRE**

Adam Offergeld II - Adam Offergeld Luxembourg G.m.b.H. & Co. KG, Bascharage	30034	Holding d'Investissement et de Placement S.A., Luxembourg	30032
Adam Offergeld Luxembourg, S.à r.l., Bascharage ..	30033	ICA Reinsurance S.A., Luxembourg	30014
Alfagio Investment Holding S.A., Luxembourg ...	30025	ICMC S.A., Luxembourg	30031
Alfagio Investment Holding S.A., Luxembourg ...	30025	Immo Debt S.A., Luxembourg	30021
Alfagio Investment Holding S.A., Luxembourg ...	30025	Interas S.A.H., Luxembourg	30037
Amplion Holding, S.à r.l., Luxembourg	30019	International Corporate Management Company S.A., Luxembourg	30021
(The) Archipelago Fund, Sicaf, Luxembourg	30048	(The) Jupiter Global Active Fund, Sicav, Luxembourg	30028
Assistance Labor S.A., Luxembourg	30026	Keks S.A., Luxembourg	30032
Avafin Ré S.A., Senningerberg	30036	La Générale d'Investissement et de Gestion S.A., Luxembourg	30030
Bank of Bermuda (Luxembourg) S.A., Luxembourg	30015	Link Venture S.A., Luxembourg	30030
BCEE Ré S.A., Münsbach	30031	Link Venture S.A., Luxembourg	30030
BCEE Ré S.A., Münsbach	30031	Lux Classiques, GmbH, Luxembourg	30045
Benelugap S.A., Mersch	30034	Management International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	30029
Benelugap S.A., Mersch	30034	NBK Holding S.A., Luxembourg	30005
Benelugap S.A., Mersch	30035	NBK Holding S.A., Luxembourg	30005
Benelugap S.A., Mersch	30035	Plough Holding S.A., Luxembourg	30004
BJJTTL, Brazilian Jiu Jitsu Top Team Luxembourg, A.s.b.l., Kehlen	30034	Portunus Investment Holding S.A., Luxembourg ..	30015
Capital Street S.A., Luxembourg	30033	PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg ..	30005
Carrefour Lux, S.à r.l., Luxembourg	30016	Rail Réassurances S.A., Luxembourg	30036
Ceres S.A.H., Munsbach	30030	Reasar S.A., Senningerberg	30036
Clovis International Corp. S.A., Luxembourg	30038	Ridley Finance Europe S.A.H., Luxembourg	30037
Colony Sardegna, S.à r.l., Luxembourg	30011	Sayrignac, S.à r.l., Luxembourg	30021
Compagnie Générale de Services S.A.H., Luxembourg	30037	Sayrignac, S.à r.l., Luxembourg	30025
Coresa S.A., Senningerberg	30037	Scalfi Industrial Investments S.A., Luxembourg ..	30016
Crossley & Rapley S.A., Luxembourg	30033	Trans-Re S.A., Münsbach	30031
East European Food Fund, Sicaf, Luxembourg ...	30010	Transmol Re S.A., Münsbach	30036
Etablissements M-A. Munchen S.A., Garnich ...	30017	TriIDM Wroclaw, S.à r.l., Luxembourg	30006
Europe Reinsurance S.A., Münsbach	30007	TriIDM Wroclaw, S.à r.l., Luxembourg	30006
Europrop Luxembourg S.A., Luxembourg	30019	Union Investment EuroMarketing S.A., Luxembourg	30004
Fibavco Holding S.A., Luxembourg	30037	Union Investment Luxembourg S.A., Luxembourg ..	30033
Freisler Schumann Holding A.G., Luxembourg ...	30032	WP Stewart Global Growth Fund, Sicav, Luxembourg	30047
Gammacolour S.A., Luxembourg	30018		
Glass Bottom S.A., Luxembourg	30022		
Golf Management Company S.A., Luxembourg ...	30032		
Heno S.A., Roeser	30007		
Hercules Investments, S.à r.l., Luxembourg	30002		

HERCULES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.558.

In the year two thousand and four, on the twenty ninth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HERCULES INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, incorporated by deed enacted on the 29th of June 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 702 of the 21st of September 1999, inscribed on July 16th, 1999 at Luxembourg trade register under number 70.558.

The meeting is presided by Mrs Véronique During, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Annie Lyon, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Astrid Galassi, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and a proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500,000 (five hundred thousand) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of two different categories of managers, named Type A managers and Type B managers
 2. Modification of the signatures binding the Company
 3. Amendment of Article ten of the articles of Incorporation in order to reflect such action.
 4. Appointment of Mrs Jo- Ann T. Lawler, residing professionally 59 Boulevard Royal, L-2163 Luxembourg, as Manager A
 5. Appointment of Mr Maarten Van de Vaart residing professionally 59 Boulevard Royal, L-2163 Luxembourg, as Manager B
 6. According to the above-mentioned resolutions, the board of managers will be qualified as follows:
 Manager A
 Mrs Jo- Ann T. Lawler, residing professionally 59 Boulevard Royal, L-2163 Luxembourg,
 Manager B
 Mr Maarten Van de Vaart, residing professionally 59 Boulevard Royal, L-2163 Luxembourg
- After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to create two different categories of managers, named Type A managers and Type B managers.

Second resolution

The meeting decides that the company will be bound by the joint signature of a type A manager and a type B manager.

Third resolution

The meeting decides to amend the article ten of the articles of Incorporation to reflect such action, to read as follows:

«The Company is managed by a board of managers divided into two different types, named Type A managers, and Type B managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts (solely by the joint action of a Type A Manager and a Type B Manager) and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article ten shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of one Manager of Type A, and of one Manager of Type B.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented or by circular resolution.

Board meetings will be held in Luxembourg (or such other location as permitted by applicable law) or if desirable, can be held by means of such telephone, electronic or other communication facilities as permit all persons participating in the meeting to communicate with each other simultaneously and instantaneously.»

Fourth resolution

The meeting decides to appoint Mrs Jo- Ann T. Lawler, residing professionally 59 Boulevard Royal, L-2163 Luxembourg, as Manager A.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint Mr Maarten Van de Vaart residing professionally 59 Boulevard Royal, L-2163 Luxembourg, as Manager B.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HERCULES INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, inscrite le 16 juillet 1999 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 70.558, constituée suivant acte reçu le 29 juin 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 702 du 21 septembre 1999.

L'assemblée est présidée par Mme Véronique During, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annie Lyon, employée privée demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Astrid Galassi, employée privée demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et une procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500.000 (cinq cent mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Création de deux catégories de gérants, dénommés gérants de type A et gérants de type B
- 2.- Modification des pouvoirs de signature pouvant engager la société.
- 3.- Modification subséquente de l'article dix des statuts pour refléter une telle action.
- 4.- Nomination de Madame Jo-Ann T. Lawler, demeurant à L-2163 Luxembourg, aux fonctions de gérant de type A.
- 5.- Nomination de M. Maarten Van de Vaart, demeurant à L-2163 Luxembourg, aux fonctions de gérant de type B.
- 6.- Conformément aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance sera composé comme suit:

Gérant A:

Madame Jo-Ann T. Lawler, demeurant à L-2163 Luxembourg

Gérant B:

M. Maarten Van de Vaart, demeurant à L-2163 Luxembourg,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux différentes catégories de gérants dénommés gérants de type A et gérants de type B.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société sera désormais engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article dix des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société est gérée par un ou plusieurs gérants divisés en deux catégories dénommées gérants de type A et gérants de type B.

Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A et d'un gérant de type B conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les réunions du conseil auront lieu à Luxembourg (ou en tout autre endroit autorisé par la loi), ou si nécessaire pourront être tenues par d'autres moyens tels que le téléphone, ou tout autre moyens de communication électronique permettant à des personnes de communiquer simultanément et instantanément»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant de type A, Madame Jo-Ann T. Lawler, demeurant à L-2163 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant de type B, Monsieur Maarten Van de Vaart, demeurant à L-2163 Luxembourg

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, vol. 20CS, fol. 69, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

J. Elvinger.

(033077.3/211/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

UNION INVESTMENT EuroMARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.862.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

UNION INVESTMENT EuroMARKETING S.A.

Signatures

(034024.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

PLOUGH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 38.728.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2004

Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée accepte la démission de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes. La société nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033726.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.477.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte d'assemblée générale extraordinaire, reçu par son ministère en date du 4 février 2004, enregistré à Grevenmacher, le 16 février 2004, vol. 525, fol. 98, case 10, pour compte de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.477), non encore publié au Mémorial C,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

il faut lire dans les rubriques:

(I)

«*Quatrième résolution*

Deuxième alinéa.

Le capital social est augmenté à concurrence de cinquante-six mille deux cent cinquante euros (56.250,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (487.500,- EUR) à cinq cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (543.750,- EUR), par la création de deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices à partir de leur libération.»

(II)

«*Cinquième résolution*

Messieurs Laurent Marx, Wim Piot et Serge Saussoy, préqualifiés, qui ont été élus associés-gérants à partir du 1^{er} juillet 2003, ont augmenté le capital social en apportant chacun dix-huit mille sept cent cinquante euros (18.750,- EUR) contre attribution de sept cent cinquante (750) parts sociales nouvelles.

Les deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales nouvelles ont été souscrites en espèces et libérées à cent pour cent par les trois souscripteurs prénommés, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Junglinster, le 12 mars 2004.

J. Seckler

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(034122.3/231/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

NBK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 12.093.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

Signature.

(034095.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

NBK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 12.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 février 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Nasser Musuaed Al-Sayer, demeurant professionnellement à Abdullah Al Ahmad Street, P.O. Box, 13001 Safat, Kuwait.

- Monsieur Ibrahim S. Dabdoub, demeurant professionnellement à Abdullah Al Ahmad Street, P.O. Box, 13001 Safat, Kuwait.

- Monsieur Yacoub Yousuf Al Hamad, demeurant professionnellement à Abdullah Al Ahmad Street, P.O. Box, 13001 Safat, Kuwait.

- Monsieur Pierre Auba, demeurant professionnellement au 90, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034086.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

TriIDM WROCLAW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 71.313.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

N. C. Whipp.

(034136.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

TriIDM WROCLAW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 71.313.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance en date du 1^{er} juillet 2002 que le siège social de la société a été transféré avec effet au 1^{er} juillet 2002 du 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, P.O. Box 756 à L-2017 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour TriIDM WROCLAW, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034131.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

TriIDM WROCLAW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 71.313.

Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2003

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003;
- d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31 décembre 2003 comme suit:

Résultats reportés des exercices antérieurs - 1.846.775 EUR
Résultat de l'exercice - 1.497 EUR
Solde à reporter - 1.848.272 EUR

- de donner décharge aux gérants:

* Mme Nancy Whipp,

* M. Robert Wickham,

* M. Bradley Unsworth,

pour les opérations de la société clôturées au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour TriIDM WROCLAW, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034134.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

EUROPE REINSURANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxembourg B 56.611.

Auszug des Protokolls der Ausserordentlichen Hauptversammlung vom 16. Februar 2004

«1.- Die Hauptversammlung akzeptiert das Ausscheiden Herrn Walter H. Draisbach mit Wirkung zum 30. Juni 2003 aus dem Verwaltungsrat und erteilt ihm Entlastung.

Die Hauptversammlung akzeptiert das Ausscheiden Herrn Wolfgang A. Baertz mit Wirkung zum 31. Dezember 2003 aus dem Verwaltungsrat und erteilt ihm Entlastung.

Die Hauptversammlung akzeptiert das Ausscheiden von Herrn Claude Dierkens mit Wirkung vom 20. Januar 2004 aus dem Verwaltungsrat und erteilt ihm Entlastung.

Die Versammlung dankt den Herren Draisbach, Baertz und Dierkens für ihren Beitrag zur Entwicklung der Gesellschaft.

2.- Die Versammlung ernennt Herrn Thomas Kiefer zum Verwaltungsratsmitglied als Nachfolger von Herrn Wolfgang A. Baertz und legt die Dauer seines Mandats bis zur ordentlichen Hauptversammlung 2005 fest.

Die Versammlung ernennt Herrn Silvester Poensgen zum Verwaltungsratsmitglied als Nachfolger von Herrn Claude Dierkens und legt die Dauer seines Mandats bis zur ordentlichen Hauptversammlung 2005 fest.

3.- Die Versammlung setzt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder von 4 auf 3 herab.»

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Auszug des Protokolls der 23. Verwaltungsratssitzung vom 16. Februar 2004 (Umlaufbeschluss)

«2.- Der Verwaltungsrat beschliesst, im Einklang mit Artikel 94 (3) des Gesetzes vom 6. Dezember 1991 bezüglich des Versicherungs- und Rückversicherungsbereichs die Gesellschaft GECALUX S.A. mit Wirkung zum 2. Februar 2004 zum Geschäftsführer («dirigeant agréé») der Gesellschaft zu ernennen.

Infolgedessen erneuert der Verwaltungsrat die Unterschriftsvollmachten und legt sie in der diesem Protokoll beige-fügten Anlage neu fest.

Die Befugnisse von Herrn Claude Dierkens als Mitglied und Geschäftsführer, die diesem durch Beschluss des Verwaltungsrates vom 15. August 2003 erteilt wurden, erlöschen damit.

3. Der Verwaltungsrat ernennt Herrn Chlodwig Reuter zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Zeit bis einschliesslich zur Hauptversammlung in 2005.»

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033667.3/730/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

HENO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.299.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le six avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Lepretre, administrateur de sociétés, né à Auchel (France), le 2 juin 1956, demeurant à L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.

2.- La société anonyme PERFORM & SERVICES S.A., avec siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue, R.C. Luxembourg section B numéro 50.618,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Philippe Lepretre, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de HENO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Roeser.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- Production, édition et diffusion d'ouvrages imprimés et multimédia, produits de l'imprimerie;
- Publication de textes publicitaires, publicité radiophonique, télévisée et télématique, gestion de fichiers informatiques, services d'abonnements de journaux pour des tiers, publicité en ligne sur réseau informatique;
- Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de quatre centseuros (400,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux cents mille euros (200.000,- EUR), qui sera représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de quatre cents euros(400,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans commençant le jour de la constitution de la société, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Philippe Lepretre, préqualifié, cinquante actions,	50
2.- La société anonyme PERFORM & SERVICES S.A., prédésignée, cinquante actions,	50
Total: cent actions,	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Philippe Lepretre, administrateur de sociétés, né à Auchel (France), le 2 juin 1956, demeurant à L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf;

b) Madame Brigitte Berrier, comptable, née à Burbure (France), le 13 janvier 1957, demeurant à F-62122 Lapugnoy, 15bis, rue Jules Ferry (France);

c) Madame Isabelle Thiery, employée, née à Thionville, le 17 mai 1963, demeurant à F-57310 Guénange, 11, rue Victor Schoelcher (France).

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Frank Simon, employé, né à Thionville (France), le 20 février 1970, demeurant à F-57100 Thionville, 10, rue Jean Wehé (France).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est établi à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Philippe Lepretre, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ph. Lepretre - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 20 avril 2004, vol. 526, fol. 65, case 5. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 avril 2004.

J. Seckler.

(032585.3/231/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

EAST EUROPEAN FOOD FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.573.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 17 février 2004 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé le rapport du président du conseil d'administration, le rapport des réviseurs et le bilan final pour l'année se terminant au 30 septembre 2003.

2. L'assemblée a déclaré un dividende de USD 15,- payable à partir du 20 février 2004 à tous les actionnaires enregistrés en date du 17 février 2004, les actions étant cotées ex-dividendes à partir du 18 février 2004.

3. L'assemblée a approuvé la décharge entière et totale pour l'exécution de leurs fonctions à tous les membres du conseil d'administration pour la période d'un an se terminant au 30 septembre 2003.

4. L'assemblée a réélu The Rt. Honourable Lord Norman S H Lamont, Dr Heinz Josef Hockmann et Mr Hans Christian Jacobsen pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale de 2005.

5. L'assemblée a noté les détails concernant les rémunérations des administrateurs.

6. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG à la fonction de réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005.

7. L'assemblée a approuvé la réduction du montant à verser à la réserve légale de USD 1.209.600,- à USD 483.840,-.

Pour EAST EUROPEAN FOOD FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Tuesday 17 February 2004 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Chairman's Statement, the Report of the Auditors and the Financial Statements for the year ended 30 September 2003.

2. The meeting declared to pay a dividend of USD 15.- per share to shareholders on record on 17 February 2004 with shares being quoted ex-dividend on 18 February 2004 and the payment to shareholders being made on 20 February 2004.

3. The meeting approved to grant full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors with respect to the year to September 2003.

4. The Chairman approved to re-elect The Rt. Honourable Norman S H Lamont, Dr Heinz Josef Hockmann and Mr Hans Christian Jacobsen for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2005.

5. The meeting noted the details relating to the Directors fees.

6. The meeting re-elected ERNST & YOUNG as Auditor of the Fund for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2005.

7. The meeting resolved to reduce the allocation of the legal reserve from USD 1,209,600.- to USD 483,840.-.

For EAST EUROPEAN FOOD FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033446.3/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

COLONY SARDEGNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: 1,474,600.- EUR.**Registered office: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 94.362.

In the year two thousand and four, on the twenty-fifth of February,
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the Shareholders of the private limited liability company COLONY SARDEGNA, S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 94.362, having its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under Luxembourg Law pursuant to a deed dated 5 June 2003 drawn up by the Luxembourg public notary Joseph Elvinger and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 803 dated 31 July 2003 (page 38509).

The articles of the Company have been amended pursuant to a notarial deed of the Luxembourg notary Maître Joseph Elvinger dated 13 June 2003 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 811 dated 4 August 2003 (page 38882).

The registered office of the Company, initially located at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been transferred from its initial address to 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by written resolutions of the Board of Managers dated 11 July 2003 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 918 dated 8 September 2003 (page 44056).

The meeting is presided by Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium), who appoints as secretary Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange (France).

The meeting elects as scrutineer Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium).

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The Shareholders present or represented and the number of Ordinary Shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. As appears from the attendance list, the 14,746 (fourteen thousand seven hundred forty-six) Ordinary Shares of Euros 100.- (one hundred Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting. All the Shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities.

III. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting:

Agenda

1) To approve the issue of 75 (seventy five) additional Shares (the «New Ordinary Shares»), to support the issuance by the Board of Managers of additional 3,141.33 (three thousand one hundred forty one point thirty-three) PECs (the «New PECs») in favour of COLONY SMERALDA CO-INVESTMENTS PARTNERS L.P. (COLONY SMERALDA), to the extent that such additional issues are made under the same terms and conditions than the original issue, and to acknowledge the increase of COLONY SMERALDA's Shareholder Commitment towards the Company as currently set forth in Schedule 2 Part A of the Shareholders Agreement by an additional amount of EUR 750,000.- (seven hundred fifty thousand Euros);

2) To support the Board of Managers in all the measures to be taken in order to issue the New PECs in favour of COLONY SMERALDA, including to amend accordingly COLONY SMERALDA's Commitment in Schedule 2 Part A, its Rateable Share in Schedule 2 Part B and the Aggregate Shareholders Commitments set forth in section 2.1.1 of the Shareholders Agreement;

3) To acknowledge receipt of a subscription request dated February 2004 delivered by COLONY SMERALDA;

4) To increase the issued share capital of the Company with an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 1,474,600.- (one million four hundred seventy four thousand six hundred Euros) to EUR 1,482,100.- (one million four hundred eighty two thousand one hundred Euros) by creating and issuing the New Ordinary Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, having the same rights and obligations as the existing one;

5) To record the subscription and liberation of the New Ordinary Shares by COLONY SMERALDA by way of contribution in cash;

6) To amend article 5.1 of the articles of the Company regarding the issued share capital of the Company so as to reflect the taken decisions and which shall read as follows:

«The issued share capital of the Company is fixed at EUR 1,482,100.- (one million four hundred eighty two thousand one hundred Euros) represented by 14,821 (fourteen thousand eight hundred and twenty one) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), each with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros).».

7) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to approve the issue of the New Ordinary Shares, to support the issuance by the Board of Managers of the New PECs in favour of COLONY SMERALDA, to the extent that such additional issues are made under the same terms and conditions than the original issue, and to acknowledge the increase of COLONY SMERALDA's

Shareholder Commitment towards the Company as currently set forth in Schedule 2 Part A of the Shareholders Agreement by an additional amount of EUR 750,000.- (seven hundred fifty thousand Euros).

The total Shareholder Commitment of COLONY SMERALDA will therefore equal to EUR 77,950,000.- from the date hereof.

Second resolution

The Shareholders support the Board of Managers in all the measures to be taken in order to issue the New PECs in favour of COLONY SMERALDA, including to amend accordingly COLONY SMERALDA's Commitment in Schedule 2 Part A, the Rateable Share of each Shareholder in Schedule 2 Part B and the Aggregate Shareholders Commitments set forth in section 2.1.1 of the Shareholders Agreement.

Third resolution

The Shareholders acknowledge receipt of a subscription request dated 25 February 2004 delivered by COLONY SMERALDA (the «Subscription Request»), applying for the increase of its Shareholder Commitment towards the Company by an additional amount of EUR 750,000.- (seven hundred fifty thousand Euros), to bring it from its current Shareholder Commitment of EUR 77,200,000.- (seventy seven million two hundred thousand Euros) to a total of EUR 77,950,000.- (seventy seven million nine hundred fifty thousand Euros).

This additional commitment shall be divided into the New Ordinary Shares for a total amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euros) and 3,712.5 (three thousand seven hundred and twelve point five) additional PECs for a total amount of EUR 742,500.- (seven hundred forty two thousand five hundred Euros), 3,141.33 (three thousand one hundred forty-one point thirty three) of which be paid in immediately and the balance at a future date.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company with an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 1,474,600.- (one million four hundred seventy four thousand six hundred Euros) to EUR 1,482,100.- (one million four hundred eighty two thousand one hundred Euros) by creating and issuing the New Ordinary Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, having the same rights and obligations as the existing one.

Fifth resolution

The Shareholders record the subscription and the liberation of the New Ordinary Shares by way of contribution in cash, by COLONY SMERALDA, here represented by Hubert Janssen, pre-named, by virtue of a proxy contained in the Subscription Request, who, after having stated that his principal has full knowledge of the articles of the Company, declares to subscribe in the name of its principal to the ownership of the New Ordinary Shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, for a total amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euros) and to have fully paid up such amount by contribution in cash.

A blocking certificate delivered by JPMorgan CHASE BANK, London certifies that the amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euros) is at the disposal of the Company and is allocated to the liberation of the New Ordinary Shares.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of the Company regarding the issued share capital of the Company so as to reflect the taken decisions and which shall read as follows:

«The issued share capital of the Company is fixed at EUR 1,482,100.- (one million four hundred eighty two thousand one hundred Euros) represented by 14,821 (fourteen thousand eight hundred and twenty one) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), each with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros).».

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thousand six hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des Associés de la société privée à responsabilité limitée, COLONY SARDEGNA, S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 94.362, ayant son siège social 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 5 juin 2003 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 803 du 31 juillet 2003 (page 38509).

Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 13 juin 2003 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 811 du 4 août 2003 (page 38882).

Le siège de la Société, initialement situé 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été transféré de son adresse initiale au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg aux termes de résolutions écrites prises par le Conseil de Gérance le 11 juillet 2003 et publié par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 918 du 8 septembre 2003 (page 44056).

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), lequel désigne comme secrétaire, Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les Associés présents ou représentés et le nombre de Parts Sociales Ordinaires que chacun détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration ne varietur, une fois signées par les Associés ou leur mandataire, les membres du bureau et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 14.746 (quatorze mille sept cent quarante-six) Parts Sociales Ordinaires de 100,- EUR (cent Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'agenda et nous dispensent des convocations et formalités requises.

III. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider sur tous les points figurant à son ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Approuver l'émission de 75 (soixante-quinze) Parts Sociales additionnelles (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»), soutenir l'émission par le Conseil de Gérance des 3.141,33 (trois mille cent quarante et un virgule trente-trois) PECs additionnels (les «Nouveaux PECs») en faveur de COLONY SMERALDA CO-INVESTMENTS PARTNERS L.P. (COLONY SMERALDA), à la condition que ces émissions supplémentaires soient réalisées sous les mêmes termes et conditions que l'émission originale, et approuver l'augmentation de l'Engagement envers la Société de COLONY SMERALDA en tant qu'Associé tel qu'actuellement stipulé à l'Annexe 2 Partie A du Pacte d'Actionnaires pour un montant additionnel de 750.000,- EUR (sept cent cinquante mille Euros);

2) Soutenir le Conseil de Gérance dans toutes les mesures à prendre en vue de l'émission des Nouveaux PECs en faveur de COLONY SMERALDA, en ce compris la modification de l'Engagement de COLONY SMERALDA contenu dans l'Annexe 2 Partie A du Pacte d'Actionnaires, du Pourcentage contenu dans l'Annexe 2 Partie B et de l'Engagement Cumulé des Associés tel que stipulé dans la section 2.1.1 du Pacte d'Actionnaires;

3) Accuser réception de la demande de souscription de février 2004 délivrée par COLONY SMERALDA;

4) Augmenter le capital de la Société à concurrence de 7.500,- EUR (sept mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de 1.474.600,- EUR (un million quatre cent soixante-seize mille six cents Euros) au montant de 1.482.100,- EUR (un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cent Euros), par création et émission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros), chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les existantes;

5) Enregistrer la souscription et la libération en numéraire par COLONY SMERALDA des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires;

6) Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société concernant le capital social afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.482.100,- EUR (un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cent Euros) représenté par 14.821 (quatorze mille huit cent vingt et une) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros).»

7) Divers.

Première résolution

Les Associés approuvent l'émission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, soutiennent l'émission par le Conseil de Gérance des Nouveaux PECs en faveur de COLONY SMERALDA, à la condition que ces émissions supplémentaires soient réalisées sous les mêmes termes et conditions que l'émission originale, et donnent leur accord à l'augmentation de l'Engagement envers la Société de COLONY SMERALDA en tant qu'Associé tel qu'actuellement stipulé à l'Annexe 2 Partie A du Pacte d'Actionnaires pour un montant additionnel de 750.000,- EUR (sept cent cinquante mille Euros).

Deuxième résolution

Les Associés soutiennent le Conseil de Gérance dans toutes les mesures à prendre en vue de l'émission des Nouveaux PECs en faveur de COLONY SMERALDA, en ce compris la modification de l'Engagement de COLONY SMERALDA contenu dans l'Annexe 2 Partie A du Pacte d'Actionnaires, du Pourcentage de chaque Part Sociale tel que contenu dans l'Annexe 2 Partie B et de l'Engagement Cumulé des Associés tel que stipulé dans la section 2.1.1 du Pacte d'Actionnaires.

Troisième résolution

Les Associés accusent réception de la demande de souscription de février 2004 délivrée par COLONY SMERALDA (la «Demande de Souscription»), relative à l'augmentation de l'Engagement envers la Société de COLONY SMERALDA en tant qu'Associé d'un montant additionnel de 750.000,- EUR (sept cent cinquante mille Euros), pour le porter de son montant actuel de 77.200.000,- (soixante-dix-sept millions deux cent mille Euros) à un total de 77.950.000,- (soixante-dix-sept millions neuf cent cinquante mille Euros).

L'engagement complémentaire est constitué par les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires pour un montant total de 7.500,- EUR (sept mille cinq cents Euros) et 3.712,5 (trois mille sept cent douze virgule cinq) PECs additionnels pour un

montant total de 742.500,- EUR (sept cent quarante-deux mille cinq cents Euros) dont 3.141,33 (trois mille cent quarante et un virgule trente-trois) seront libérés immédiatement et le solde à une date future.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence de 7.500,- EUR (sept mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de 1.474.600,- EUR (un million quatre cent soixante-seize mille six cents Euros) au montant de 1.482.100,- EUR (un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cent Euros), par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros), chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les existantes.

Cinquième résolution

Les Actionnaires enregistrent la souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires, par COLONY SMERALDA, ici représentée par Hubert Janssen, précité, en vertu d'une procuration contenue dans la Déclaration de Souscription; lequel déclare, après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des statuts de la Société, souscrire au nom du mandant, les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros), chacune, pour un montant total de 7.500,- EUR (sept mille cinq cents Euros), intégralement libérées en numéraire.

Un certificat de blocage délivré par JPMorgan CHASE BANK, London atteste que le montant de 7.500,- EUR (sept mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société et est alloué à la libération des nouvelles Parts Sociales Ordinaires.

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société concernant le capital social afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.482.100,- EUR (un million quatre cent quatre-vingt-deux mille cent Euros) représenté par 14.821 (quatorze mille huit cent vingt et une) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille six cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004, vol. 20CS, fol. 49, case 8. – Reçu 75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

J. Elvinger.

(033182.3/211/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

ICA REINSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 29.867.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 1^{er} avril 2004

L'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2004 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Bosse Gustafsson,
- Monsieur Tony Nordblad.

L'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2004 nomme également au poste d'Administrateur Monsieur Jan-Åke Johansson, en remplacement de Monsieur Dirk Anbeek, démissionnaire.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale du 1^{er} avril 2004 renomme également ERNST & YOUNG Luxembourg comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

Pour la société ICA REINSURANCE SINSE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033421.3/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 28.531.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires tenue le jeudi 15 avril 2004, au siège social a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé le rapport des auditeurs, ainsi que le bilan au 31 décembre 2003.
2. L'assemblée a approuvé le rapport des administrateurs pour la période se terminant au 31 décembre 2003.
3. L'assemblée a approuvé la distribution de USD 29.500,- à la réserve légale.
4. L'assemblée a approuvé la décharge entière pour l'exécution de leurs fonctions à tous les membres du conseil d'administration pour la période se terminant au 31 décembre 2003.
5. L'assemblée a réélu MM. Harry Taylor, Henry B Smith, J. Christopher Wilcockson, Richard Denton, Michael May, Paul Smith et Maître Jacques Elvinger aux fonctions d'administrateur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005.
6. L'assemblée a réélu KPMG AUDIT à la fonction de réviseur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005.
7. L'assemblée a approuvé les détails concernant les rémunérations des administrateurs.

Pour BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Thursday 15 April 2004 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Auditor's Report and the Annual Accounts for the year ended 31 December 2003.
2. The meeting approved the Report of the Board of Directors for the year ended 31 December 2003.
3. The meeting approved to allocate USD 29,500.- to the reserve required by law.
4. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors with respect to the period ended 31 December 2003.
5. The meeting approved to re-elect Messrs. Harry Taylor, Henry B Smith, J. Christopher Wilcockson, Richard Denton, Michael May, Paul Smith and Maître Jacques Elvinger as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2005.
6. The meeting re-elected KPMG Audit as Statutory Auditor for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2005.
7. The meeting approved the details relating to the Directors fees.

For BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033489.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

PORTUNUS INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 62.264.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 octobre 2001

1. L'Assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes, BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, par AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiènerie, L-1510 Luxembourg qui terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30 juin 2003.

L'Assemblée donne décharge au commissaire aux comptes démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

2. L'Assemblée décide de remplacer Monsieur Maurice Hauptert, administrateur, par Monsieur Guy Hornick qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 juin 2003.

L'Assemblée donne décharge à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

PORTUNUS INVESTMENT HOLDING S.A.

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033773.3/045/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

CARREFOUR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,-

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 76.655.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés tenue le 26 mars 2004

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Extrait sincère et conforme

CARREFOUR LUX, S.à r.l.

S. Arpea / N. Didier

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033794.3/1172/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

SCALFI INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme,

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 68.596.

L'an deux mille quatre, le huit avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCALFI INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.596, constituée sous la dénomination de I.I.I. INDUSTRIAL INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 345 du 15 mai 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 852 du 6 octobre 2001, cet acte contenant le changement de la dénomination de la société en SCALFI INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A.,

ayant un capital social de un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) divisé en cent cinquante mille (150.000) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2.- Le cas échéant, nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société anonyme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 71178.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent euros (1.100,- EUR), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, C. Everard, V. Baravini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2004, vol. 526, fol. 69, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 avril 2004.

J. Seckler.

(033269.3/231/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

ETABLISSEMENTS M-A. MUNCHEN S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Garnich.

R. C. Luxembourg B 71.047.

DISSOLUTION

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ETABLISSEMENTS M-A. MUNCHEN S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 21, rue Nic Arend, L-8355 Garnich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71047, (ci-après: «la Société»).

La Société a été constituée suivant acte notarié du 29 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 792 du 25 octobre 1999.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La Société a été mise en liquidation, suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue par devant le notaire soussigné, en date du 19 février 2003, publié au Mémorial C numéro 408 du 15 avril 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Anne Munchen, veuve de York, indépendante, demeurant à Garnich.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Josette Kuffer, retraitée, demeurant à Hostert/Niederanven.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur René Moris, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire vérificateur.
- 2.- Approbation des comptes de liquidation.
- 3.- Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 4.- Clôture de la liquidation.
- 5.- Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés pendant cinq ans au moins.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, établi par Madame Carla Machado, demeurant au 24 rue Léon Kauffmann, L-1853 Luxembourg/Cents, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires donne décharge pleine et entière au liquidateur, Monsieur René Moris, conseil fiscal, demeurant au 24 rue Léon Kauffmann, L-1853 Luxembourg-Cents et au prédit commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires prononce la clôture de la liquidation de la Société ETABLISSEMENTS M-A. MUNCHEN S.A.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide en outre que les livres et documents sociaux de la Société présentement liquidée, resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, c'est-à-dire au 21, rue Nic Arend, L-8355 Garnich, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M-A. Munchen, J. Kuffer, R. Moris, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2004, vol. 885, fol. 12, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 avril 2004.

J.J. Wagner.

(033953.3/239/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

GAMMACOLOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 77.440.

Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 10 mars 2004 au siège de la société

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

1) De remplacer l'administrateur de la société:

- Mme Tetyana Goergen-Nevodnycha, secrétaire-comptable, résidant à L-3914 Mondercange, 7 am Weier
par

- M. Philippe Clesse, chimiste, demeurant à B-6760 St. Remy-Virton, 48 rue de Busé (Belgique).

Le bureau

Signatures

Le lundi 10 mars 2004, Messieurs les actionnaires de la société GAMMACOLOUR S.A. se sont réunis en assemblée ordinaire au siège social conformément à une décision prise d'un commun accord et en renonçant à une convocation préalable.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edgar Bisenius demeurant à Luxembourg-Ville.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Dieter Kundler, demeurant à Mersch, et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Goergen-Nevodnycha Tetyana, demeurant à Mondercange.

L'assemblée constate que:

1) tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et aptes à tenir la présente assemblée.

2) que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste sera signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau. La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées aux présentes.

3) que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Décharge d'un administrateur

- Nomination d'un nouveau administrateur

- Divers

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(033849.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

EUROPROP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 30.519.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2004

Sont renommés administrateurs, pour une durée de trois ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Eirik Noss Nestegard, directeur, demeurant à Oslo (Norvège) Fr. Nansensvei 36, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Egil A. Braathen, directeur, demeurant à Appenzell (Suisse), rONIS 5;

- monsieur Jens Petter Rønning, general manager, demeurant à Oslo (Norvège), Hoffsjef Løvenskiolds vei 29B.

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de trois ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg .

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033980.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

AMPLION HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.407.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente et un mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois SELINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal;

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

2) La société anonyme de droit luxembourgeois EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal;

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Johan Eric Vrolijk, Conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège.

Art. 1^{er}. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 2. La société prend la dénomination de AMPLION HOLDING, S.à r.l. et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II.- Capital social, Parts sociales.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de USD 50.000,- (cinquante mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 500,- (cinq cents US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) SELINE PARTICIPATIONS S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 2,5 (deux et demie) actions nominatives d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollars) chacune, ensemble USD 25.000,- (vingt-cinq mille US Dollars), représentées par 1 (un) certificat de 2,5 (deux et demie) actions, portant le numéro 021 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC INTERFINANCE S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), constituée par acte notarié numéro 970 reçu en date du 11 février 2004, enregistrée en date du 14 février 2004 à The Public Registry Office of Panama, Mercantil Section, Microjacket 448346, Document 582040.

b) EUROLUX MANAGEMENT S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 2,5 (deux et demie) actions nominatives d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollars) chacune, ensemble USD 25.000,- (vingt-cinq US Dollars), représentées par 1 (un) certificat de 2,5 (deux et demie) actions, portant le numéro 061 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC INTERFINANCE S.A., prénommée.

Les associés prénommés, représentés comme dit, déposent sur le bureau du notaire instrumentant les 2 (deux) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence desdites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Gérance - Assemblées.

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblées.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra le troisième mercredi du mois de mai à 15.30 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V.- Année sociale, Comptes annuels.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Frais

Pour les besoins de l'Administration de l'enregistrement, le capital social, exprimé en USD (US Dollars), est estimé à EUR 41.300,- (quarante et un mille trois cents euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

1) Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont nommé en qualité de gérant unique: la société anonyme luxembourgeoise TVL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au RCS de Luxembourg, Section B numéro 89.456.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

2) Les associés fixent l'adresse de la société à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. H. Van Leuvenheim, J. E. Vrolijk, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, vol. 143S, fol. 15, case 1.- Reçu 413 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

J. Elvinger.

(033706.3/211/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

INTERNATIONAL CORPORATE MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 82.892.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AOP05589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Signature.

(033836.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

SAYRIGNAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 8.101.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(033832.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

IMMO DEBT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 44.938.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04975, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(034049.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

GLASS BOTTOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 100.343.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le huit avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PICALO INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Casemates Square (Gibraltar), constituée à Gibraltar le 6 décembre 2000, inscrite au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 78053, ayant un capital souscrit et libéré de deux mille livres sterling (2.000,- GBP).

L'assemblée est présidée par Madame Anne Valdagno, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alexander Pauly, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christoph Nellinger, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence et les procurations seront annexées et enregistrées avec le présent acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social, avec effet rétroactif au 30 juin 2002, de Gibraltar à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et adoption par la société de la forme d'une société anonyme et de la nationalité luxembourgeoise.

2) Modification de la dénomination de la société en GLASS BOTTOM S.A.

3) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que le recouvrement de créances pour son propre compte.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

4) Conversion du capital de GBP en EUR.

5) Augmentation du capital social à concurrence de 36.950,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 3.050,- EUR à 40.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

6) Libération intégrale de l'augmentation de capital.

7) Division du capital social en 40 actions avec une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune.

8) Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

9) Nomination des membres du conseil d'administration et fixation de la durée de leur mandat.

10) Nomination d'un commissaire et fixation de la durée de son mandat.

11) Fixation de l'adresse de la société.

Une fois ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate le transfert, avec effet rétroactif au 30 juin 2002, du siège social, statutaire et administratif de la société de Gibraltar à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en GLASS BOTTOM S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que le recouvrement de créances pour son propre compte.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à deux mille livres sterling (2.000,- GBP), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 1,- GBP=1,525,- EUR, en trois mille cinquante euro (3.050,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-six mille neuf cent cinquante euro (36.950,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trois mille cinquante euro (3.050,- EUR) à quarante mille euro (40.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

Sixième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée avec l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen,

et libérée intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de trente-six mille neuf cent cinquante euro (36.950,- EUR), existant à son profit et à charge de la société GLASS BOTTOM S.A., anciennement PICALO INVESTMENTS LIMITED, prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 7 avril 2004 par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Gerhard Nellinger de L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusions

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport d'un montant de EUR 36.950 représentée par les susdites créances est au moins égale à l'augmentation de capital pour un montant de EUR 36.950.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Septième résolution

L'assemblée décide de diviser le capital social de quarante mille euro (40.000,- EUR) en quarante (40) actions avec une valeur nominale de mille euro (1.000,- EUR) chacune.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GLASS BOTTOM S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que le recouvrement de créances pour son propre compte.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à quarante mille Euro (40.000,- EUR), représenté par quarante (40) actions avec une valeur nominale de mille Euro (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Neuvième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour la durée de six ans:

a) Madame Anne Valdagno, employée privée, née à Echternach (Luxembourg), le 4 mars 1959, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen;

b) Monsieur Alexander Pauly, employé privé, né à Trèves (Allemagne), le 9 septembre 1983, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen;

c) Monsieur Marc Liesch, employé privé, né à Luxembourg, le 22 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Dixième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour la durée de six ans:

Monsieur Horst Schneider, réviseur d'entreprises, né à Trèves (Allemagne), le 20 septembre 1957, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume.

Onzième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-1651 Luxembourg, 85, avenue Guillaume.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille six cent cinquante euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Valdagno, A. Pauly, C. Nellinger, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 23 avril 2004, vol. 526, fol. 69, case 10. – Reçu 369,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 avril 2004.

J. Seckler.

(033119.3/231/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2004.

ALFAGIO INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.189.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(034010.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

ALFAGIO INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.189.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(034011.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

ALFAGIO INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.189.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(034012.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

SAYRIGNAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 8.101.

Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 29 mars 2004

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

1) D'approuver, d'enregistrer et de déposer le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que les comptes profits et pertes tels qu'ils ont été présentés.

2) De reporter la perte à l'exercice suivant.

3) De donner décharge pleine et entière au gérant.

Le bureau

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(033847.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

ASSISTANCE LABOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 100.295.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Maître Eyal Grumberg, avocat, né le 23 octobre 1967, à Jérusalem, (Israël), demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques KNIGHT BUSINESS INC, avec siège social à Road Town Tortola, R.G. Hodge Piazza 2nd floor, Upper Main Street, Wickhams Cay numéro 1 (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre de Commerce de Tortola (Iles Vierges Britanniques) sous le numéro IBC 418875, ici dûment représentée par Maître Eyal Grumberg, préqualifié.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de ASSISTANCE LABOR S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de sept des administrateurs.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques KNIGHT BUSINESS INC, prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions,	99
2.- Maître Eyal Grumberg, préqualifié, une action,	<u>1</u>
Total: cent actions,	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatorze, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Menda Ceki, employé privé, né à Tel Aviv-Kudus (Israël), le 26 décembre 1972, demeurant à Ali Sami Yen Sok, Cagdas, Apt 17/8 Istanbul (Turquie);

b) Monsieur Alexander Tiron, employé privé, né à Chisinau (Moldavie), le 11 août 1975, demeurant à C-Tin Radulescu Motru, No 4 BL 1 36/4 (Roumanie);

c) Madame Carolina Tiron, employée privée, née à Chisinau (Moldavie), le 6 juillet 1974, demeurant à C-Tin Radulescu Motru, No 4 BL 1 36/4 (Roumanie);

d) Monsieur Buz Cemil, employé privé, né à Istanbul (Turquie), le 21 mai 1971, demeurant à Tuzcu Murat SOK 5/7, Kurtulus, Istanbul (Turquie);

e) Monsieur Olmezoglu Turgay, employé privé, né à Denizli (Turquie), le 1^{er} novembre 1971, demeurant à Murat Dede Mah. No 24 Denizli (Turquie);

f) Monsieur Tileyi Erol, employé privé, né à Istanbul (Turquie), le 8 novembre 1965, demeurant à Hurriyet Mah. Nergis SOK 4/10, Bakirkoy, Istanbul (Turquie);

g) Monsieur Cihat Isik Emrullah, employé privé, né à Ankara (Turquie), le 10 juin 1977, demeurant à Viran Sehir Cengik Topel Cad Onur, Sit.F/Block 9/11 Mersin (Turquie);

h) Monsieur Kivik Umit, employé privé, né à Istanbul (Turquie), le 19 juin 1964, demeurant à Bostan Araligi SOK 19/4 Istinye, Istanbul (Turquie);

i) Monsieur Kaya Gokhan, employé privé, né à Corum (Turquie), le 28 janvier 1975, demeurant à Piramit Konutlari A/2 Block D13, Beylikduzu, Istanbul (Turquie);

j) Monsieur Hammami Yair, employé privé, né à Tel Aviv (Israël), le 21 mai 1971, demeurant à 28 Herzel St Petah-Tekva, Tel Aviv (Israël);

k) Monsieur Kibus Ilan, employé privé, né à Zfat (Israël), le 4 décembre 1969, demeurant à Israël Street 11/52 Nazaret-Elit (Israël);

l) Monsieur Billewicz Wojciech, employé privé, né à Cracovie (Pologne), le 28 septembre 1967, demeurant à Ul. Ukryta 27 30-208 Cracovie (Pologne);

m) Monsieur Enver Dennis, employé privé, né à Londres (Royaume-Uni), le 18 janvier 1967, demeurant à 85 Grange Park Av. Winchmore Hill No 21, 2LN Londres (Royaume-Uni);

n) Monsieur Kankilic Muzaffer, employé privé, né à Istanbul (Turquie), le 1^{er} juin 1972, demeurant à Blv Ion Mihalache No 93 Block 1 Scara A, Apt 44 Secteur 1, Istanbul (Turquie).

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, né à Pétange, le 8 février 1966, demeurant à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est établi à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2004, vol. 526, fol. 25, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mars 2004.

J. Seckler.

(032608.3/231/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

THE JUPITER GLOBAL ACTIVE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg B 83.289.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 2 février 2004 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé le rapport du président du conseil d'administration, le rapport des réviseurs d'entreprises et le bilan final pour l'année se terminant au 30 septembre 2003;

2. L'assemblée a décidé de ne déclarer aucun dividende final;

3. L'assemblée a approuvé la décharge entière et totale pour l'exécution de leurs fonctions à tous les membres du conseil d'administration pour la période d'un an se terminant au 30 septembre 2003;

4. L'assemblée a réélu Messieurs Patrick Zurtrassen, Garth Lorimer Turner et Marcus Nagel et a réélu Messieurs Hans-Jürgen Löckener, Jonathan Carey et Maître Jacques Elvinger pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005;

L'assemblée a noté les démissions de Messieurs John Collis et Martin Schüller en date du 9 décembre 2003;

5. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG à la fonction de réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005.

6. L'assemblée a noté les détails concernant les rémunérations des administrateurs.

Pour THE JUPITER GLOBAL ACTIVE FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01203. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Monday 2 February 2004 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Chairman's Statement, the Report of the Auditors and the Financial Statements for the year ended 30 September 2003;
2. The meeting declared a nil final dividend to shareholders;
3. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors with respect to the year ended 30 September 2003;
4. The Chairman elected Messrs Patrick Zurstrassen, Garth Lorimer Turner and Marcus Nagel and re-elected Messrs Hans-Jürgen Löckener, Jonathan Carey and M^e Jacques Elvinger for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2005;

The Chairman noted the resignation of Messrs John Collis and Martin Schüller effective on 9 December 2003;

5. The meeting re-elected ERNST & YOUNG as Auditor of the Fund for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2005;

6. The meeting noted the details relating to the Directors fees.

For THE JUPITER GLOBAL ACTIVE FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(033461.3/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 26.760.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires tenue le jeudi 15 avril 2004 au siège social a adopté les décisions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé le rapport des auditeurs ainsi que le bilan de l'année 2003.
2. L'assemblée a approuvé qu'aucune distribution se serait faite à la réserve légale ainsi qu'aux autres réserves sur le bénéfice reporté de USD 26.610,- au 31 décembre 2003.
3. L'assemblée a approuvé le rapport du conseil d'administration pour la période se terminant au 31 décembre 2003.
4. L'assemblée a approuvé la décharge entière pour l'exécution de leurs fonctions à tous les membres du conseil d'administration pour la période se terminant au 31 décembre 2003.
5. L'assemblée a réélu MM. Henry B Smith, Michael May et Paul Smith aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005.
6. L'assemblée a réélu KPMG AUDIT aux fonctions de réviseurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005.

Pour MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Thursday 15 April 2004 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Statutory Auditor's Report and the Annual Accounts for the year ended 31 December 2003.
2. The meeting approved that no allocations be made to the reserve required by law or to the non distributable net worth tax reserve from the profit brought forward of USD 26,610.- as at 31 December 2003.
3. The meeting approved the Report of the Board of Directors for the year ended 31 December 2003.
4. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors with respect to the year ended 31 December 2003.
5. The meeting re-elected Messrs. Henry B Smith, Michael May and Paul Smith as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2005.
6. The meeting re-elected KPMG Audit as Statutory Auditor for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2005.

For MANAGEMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033488.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

LA GENERALE D'INVESTISSEMENT ET DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 89.006.

Réunion du Conseil d'Administration, tenue à Luxembourg, le 15 avril 2004 au siège de la société

Le Conseil d'Administration a décidé:

De transférer le siège de 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
à 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, 1^{ère} étage.

E. Bisenius / D. Kundler

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(033827.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

CERES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 25.267.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04968, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 29 avril 2004.

Pour la société

Signature

(033820.3/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

LINK VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.711.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP04068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

Signature.

(034097.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

LINK VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 88.711.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 avril 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Catégorie A

- Monsieur Marc Lüthi, demeurant professionnellement au 11, rue Général-Dufour à Genève.

Catégorie B

- Monsieur Guy Hornick, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président du conseil d'administration.

- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, réf. LSO-AP04072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034039.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

BCEE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 54.722.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(034103.3/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

BCEE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 54.722.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 mars 2004

«

4. L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice social 2003 et approuve les affaires traitées avec des administrateurs ou des sociétés ou établissements dans lesquels certains administrateurs intéressés.

5. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Raymond Kirsch de son poste d'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 1^{er} février 2004 et lui donne décharge.

6. L'assemblée nomme Monsieur Guy Rossejlong en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Raymond Kirsch. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mars 2005.

7. Le mandat de tous les administrateurs, à savoir M. Jean-Claude Finck, M. Jean-Paul Kraus, M. Gilbert Ernst, M. Michel Birel et M. Claude Stiennon, est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mars 2005.

8.

9. L'assemblée reconduit la société COMPAGNIE DE REVISION en tant que réviseur externe de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de mars 2005.

Pour la société

C. Stiennon

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034108.3/730/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

TRANS-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 33.329.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(033822.3/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

ICMC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 15A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 82.892.

—
Assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 12 février 2004 au siège de la société

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

1) D'approuver, d'enregistrer et de déposer le bilan au 31 décembre 2002 ainsi que les comptes profits et pertes tels qu'ils ont été présentés.

2) De donner décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes.

Le bureau

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(033838.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

HOLDING D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 75.809.

Réunion du Conseil d'Administration, tenue à Luxembourg, le 15 avril 2004 au siège de la société

Le Conseil d'Administration a décidé:

De transférer le siège de 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
à 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg 1^{ère} étage.

E. Bisenius / D. Kundler

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(033830.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

KEKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 84.835.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 mars 2002

EXTRAIT

L'assemblée a décidé le 19 février 2004 de transférer le siège social de la société du 24, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 18, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033902.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

GOLF MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 91.820.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 mars 2003

EXTRAIT

L'assemblée a décidé le 1^{er} mars 2004 de transférer le siège social de la société du 24, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 18, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033907.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

FREISLER SCHUMANN HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 91.816.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 mars 2003

EXTRAIT

L'assemblée générale a décidé le 1^{er} mars 2004 de transférer le siège social de la société du 24, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 18, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033911.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

CROSSLEY & RAPLEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 86.391.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 juin 2002

—
EXTRAIT

L'assemblée a décidé le 4 février 2004 de:

- transférer le siège social de la société du 24, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, au 18, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, avec effet immédiat.

- nommer Claude Uhres, expert-comptable, commissaire aux comptes, en remplacement de Jean-Jacques Scherer, avec effet immédiat. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007.

Luxembourg, le 5 février 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033914.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

CAPITAL STREET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 84.873.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05064, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour la société CAPITAL STREET S.A.

Signature

(034052.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.679.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(034025.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

ADAM OFFERGELD LUXEMBURG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 248.000 EUR.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.732.

—
Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 192 du 11 mai 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 1^{er} juin 1992, acte publié au Mémorial C n° 468 du 16 octobre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 448 du 10 novembre 1994, modifiée par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n° 242 du 13 février 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAM OFFERGELD LUXEMBURG

MessPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(033947.3/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

BJJTTL, BRAZILIAN JIU JITSU TOP TEAM LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 1, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg F 193.

Après Assemblée Générale du 27 avril 2004, les membres nommés comme administrateurs:

Cirilli Antonio, le Président

Errico Sylvia, la Vice-Présidente

Cirilli Hermoso Carmen, la Secrétaire

D'Alessandre Carlos Roberto, le Trésorier

Ont décidé d'annuler l'ancien siège social de 3, rue de Kopstal, L-8284 Kehlen.

Le nouveau siège social a été désigné à l'adresse suivante:

1, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg.

Luxembourg, 27 avril 2004.

A. Cirilli / S. Errico / C. Hermoso Cirilli

Président / Vice-Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05364. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034110.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

**ADAM OFFERGELD II - ADAM OFFERGELD LUXEMBURG G.m.b.H. & Co KG,
Société en commandite simple.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 48.639.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 517 du 10 décembre 1994, modifiée par-devant le même notaire le 9 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 13 du 5 janvier 2000, modifiée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 20 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 619 du 9 août 2001, modifiée par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont les extraits ont été publiés au Mémorial C n° 243 du 13 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADAM OFFERGELD II - ADAM OFFERGELD

LUXEMBURG G.m.b.H. & Co KG

MessPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(033949.3/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

BENELUGAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 80.941.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(033840.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

**BENELUGAP S.A., Société Anonyme,
(anc. QS COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 80.941.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le 25 mars 2004, à 11.00 heures, Messieurs les actionnaires de la société anonyme BENELUGAP S.A. sont réunis en assemblée générale ordinaire à Luxembourg, d'un commun accord en renonçant à une convocation préalable.

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Patrice Declerieux, demeurant à F-54000 Nancy.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Goergen Tatjana, demeurant à L-3914 Mondercange, et comme scrutateur, M. Dieter Kundler, demeurant à L-7565 Mersch.

Monsieur le Président constate:

I. Que les actionnaires sont présents, et se reconnaissent dûment convoqués et aptes à tenir la présente assemblée.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Rapport du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2001.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001, et affectation des résultats.
3. Question de la continuation ou de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

L'assemblée aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Lecture est donnée du Rapport du Conseil d'administration et de celui du commissaire aux comptes pour l'exercice 2001.

Ces rapports sont approuvés par l'Assemblée générale à l'unanimité.

2. Le Bilan et le Compte Pertes et Profits au 31 décembre 2001 sont approuvés à l'unanimité.

Sur proposition du Conseil, l'assemblée décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice social 2001 de Euro 103.632.

3. Après avoir entendu les explications que le Conseil d'administration a données avec référence aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la société et, ce malgré la perte de plus des 3/4 du capital social.

4. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour en opérer le dépôt et faire toutes formalités s'il y a lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(033841.2//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

BENELUGAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 80.941.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Signature.

(033842.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

**BENELUGAP S.A., Société Anonyme,
(anc. QS COMMUNICATIONS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 80.941.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le 25 mars 2004, à 11.30 heures, Messieurs les actionnaires de la société anonyme BENELUGAP S.A. sont réunis en assemblée générale ordinaire à Luxembourg, d'un commun accord en renonçant à une convocation préalable.

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Patrice Declerieux, demeurant à F-54000 Nancy.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Goergen Tatjana, demeurant à L-3914 Mondercange, et comme scrutateur, M. Dieter Kundler, demeurant à L-7565 Mersch.

Monsieur le Président constate:

- I. Que les actionnaires sont présents, et se reconnaissent dûment convoqués et aptes à tenir la présente assemblée.
- II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 1. Rapport du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2002.
 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002, et affectation des résultats.
 3. Question de la continuation ou de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915.
 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

L'assemblée aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Lecture est donnée du Rapport du Conseil d'administration et de celui du commissaire aux comptes pour l'exercice 2002.

Ces rapports sont approuvés par l'Assemblée générale à l'unanimité.

2. Le Bilan et le Compte Pertes et Profits au 31 décembre 2002 sont approuvés à l'unanimité.

Sur proposition du Conseil, l'assemblée décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice social 2002 de Euro 3.915.

3. Après avoir entendu les explications que le Conseil d'administration a données avec référence aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de continuer les activités de la société et, ce malgré la perte de plus des 3/4 du capital social.

4. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour en opérer le dépôt et faire toutes formalités s'il y a lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(033844.2//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

RAIL REASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, Place de la Gare.

Siège administratif: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 53.665.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04977, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 29 avril 2004.

Pour la société

F. Frère

Représentant légal

(033824.3/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

TRANSMOL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 46.506.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04985, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour la société

C. Stiennon

(033829.3/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

AVAFIN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 39.181.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2004.

Signature.

(034071.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

REASAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 67.792.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signature.

(034074.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

COMPAGNIE GENERALE DE SERVICES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.499.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2004.

COMPAGNIE GENERALE DE SERVICES S.A.

Signatures

Administrateurs

(033856.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

INTERAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.920.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04910, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

INTERAS S.A.

Signatures

(033852.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

FIBAVCO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.342.

Le bilan au 31 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIBAVCO HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(033853.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

RIDLEY FINANCE EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 53.244.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2001, non publié à ce jour

Le 19 octobre 2001, par le biais d'une Assemblée Générale Extraordinaire, Madame Zoula Maria a démissionné et a été remplacée par Madame Evagelia Pitoglou. Son mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034116.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

CORESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 52.564.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signature.

(034077.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

CLOVIS INTERNATIONAL CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 94.085.

L'an deux mille trois, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLOVIS INTERNATIONAL CORP. S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C. Luxembourg section B numéro 94.085, constituée suivant acte reçu par Maître Noemi Alba Moreno, notaire du 10^e district à Panama-City, en date du 11 août 1993, et dont le siège social a été transféré à Luxembourg, la nationalité luxembourgeoise adoptée et procédé à une refonte des statuts suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 771 du 23 juillet 2003,

ayant un capital social de trente-cinq mille dollars US (35.000,- USD).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer en euro et conversion du capital social, au taux de change de 1,16.- USD=1.- EUR, pour le porter de son montant de 35.000,- USD à 30.172,41 EUR.

2.- Suppression de la valeur nominale des 1.750 actions existantes de la société.

3.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de 4.827,59 EUR, pour le porter de son montant actuel après conversion de 30.172,41 EUR à 35.000,- EUR par incorporation au capital social d'une partie des bénéfices disponibles et sans création et émission d'actions nouvelles.

4.- Remplacement des 1.750 actions existantes sans désignation de valeur nominale par 35.000 parts sociales de 1.- EUR chacune et attribution aux actionnaires actuels.

5.- Modification de la dénomination de la société en CLOVIS INTERNATIONAL CORP. S.r.l.

6.- Modification de l'objet social.

7.- Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2025.

8.- Démission des administrateurs et du commissaire de la société.

9.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.

10.- Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».

11.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.

12.- Nomination des administrateurs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à trente-cinq mille dollars US (35.000,- USD), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 1,16.- USD=1.- EUR, en trente mille cent soixante-douze euro quarante et un cents (30.172,41 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille sept cent cinquante (1.750) actions de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille huit cent vingt-sept euro cinquante-neuf cents (4.827,59 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille cent soixante-douze euro quarante et un cents (30.172,41 EUR) à trente-cinq mille euro (35.000,- EUR), sans création et émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, par incorporation au capital social d'une partie des bénéfices disponibles, de sorte que la somme de quatre mille huit cent vingt-sept euro cinquante-neuf cents (4.827,59 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille sept cent cinquante (1.750) actions existantes sans désignation de valeur nominale par trente-cinq mille (35.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en CLOVIS INTERNATIONAL CORP. S.r.l.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

4.1 La société a pour objet:

4.1.1 Activités agricoles: exploitation d'établissements d'élevage, ruraux, agricoles, fructicoles, forestiers, de propriétés de la société ou de tiers, l'élevage, l'engraissement, l'hybridation, la commercialisation, le croisement de bétail, l'exploitation de fermes de tout type, l'exploitation de laiteries, de cultures, l'achat, la vente et le stockage de céréales, et tout type d'opération se rapportant à la commercialisation desdits produits et marchandises, l'incorporation et la récupération de terres arides, la chasse, la pêche; l'ensemencement, les récoltes, la préparation des récoltes pour le marché, l'exécution d'autres opérations et processus agricoles et/ou d'élevage, ainsi que l'achat, la vente, la distribution, le troc et toute autre opération commerciale et/ou de cession, de toutes les matières premières dérivées de l'exploitation agricole et de l'élevage, céréales, oléagineux, fourrages, pâturages, aliments équilibrés, semences, fertilisants, herbicides, pesticides, produits agro-chimiques et tout type de produits et de fruits se rapportant à ces activités. La société pourra également opérer en tant qu'éleveur, commissionnaire ou mandataire pour l'achat et la vente des produits mentionnés ci-dessus, conformément aux normes stipulées par les autorités compétentes, ayant capacité pour s'inscrire à cette fin auprès des bourses de commerce et autres institutions pertinentes.

4.1.2 Activités agro-industrielles: fabrication, transformation, production et mise en oeuvre de tout type de processus industriels à base de fruits, de produits et de dérivés de l'exploitation agricole, en vue de vendre, distribuer et commercialiser la production industrielle qui en résulte sur les marchés du pays et/ou à l'étranger. L'industrialisation par ses propres soins, ceux de tiers ou d'associés de tiers, en toutes les étapes de production et de transformation, des matières premières, fruits, produits et sous-produits de l'exploitation agricole.

4.1.3 Alimentation: transformation, production, commercialisation de produits et sous-produits dérivés de la production agricole, de tout type de céréales et de viande, qu'elle soit l'origine - ovine, porcine, avicole, équine, piscicole - ainsi que les produits de l'industrie de la congélation; transformation, production et commercialisation de produits alimentaires de tout type, en poudre, séchés, congelés, en conserve et condiments; l'industrialisation, dans toutes les étapes de production et de transformation, le conditionnement, le fractionnement et la commercialisation de matières premières, produits et sous-produits destinés à l'alimentation.

4.1.4 Exportation et importation: l'exportation et l'importation d'intrants et de produits agricoles, de fruits, de produits d'élevage, ainsi que des produits, sous-produits et dérivés de l'industrie agricole, alimentaire, textile, de l'élevage, de la pêche, herbicides, produits agro-chimiques, fongicides, produits vétérinaires et autres accessoires de l'industrie agricole et de l'élevage.

4.2 La société pourra:

- effectuer toutes les opérations commerciales, immobilières, d'assurance et financiers sous les conditions prévues par la loi concernant les organismes non financiers, retenues nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social, en incluse la prestation de garanties pour engagement de tiers avec lesquels, la société entretient des rapports commerciaux ou de participation;

- engager participations dans d'autres sociétés, entreprises, consortiums et organismes collectifs ayant un objet similaire, complémentaire ou instrumentaux au sien, soit en Italie qu'à l'étranger.

- accorder et recevoir financements, garanties réelles et personnelles à d'autres entreprises du groupe;

- investir les liquidités dont dispose la société, en titres d'obligations et actionnaires et dans autres instruments financiers, soit directement, soit moyennant des sociétés contrôlées, reliées ou participées;

- recueillir fonds par ses propres associés pour le financement de ses activités, dans le respect des conditions et dans les limites prévues par la loi, les règlements, les directives et les délibérations des organismes administratifs compétents.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2025.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Dixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Luxembourg à Fiumicino (Roma) Via della Corona Boreale 115 (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Onzième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une 'société anonyme' en 'société à responsabilité limitée' et de transformer les actions en parts sociales.

Douzième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

STATUTO DELLA CLOVIS INTERNATIONAL CORP. S.R.L

Titolo I. Denominazione, Sede, Durata e Oggetto**Art. 1**

1.1 La società a responsabilità limitata CLOVIS INTERNATIONAL CORP. S.r.l. è retta dalle norme del presente statuto.

Art. 2.

2.1 La società ha sede legale in Fiumicino (Roma) Via della Corona Boreale 115 e la sede secondaria in Argentina Buenos Aires via Florida 939 4 piano interno 4/a, può istituire e sopprimere sedi secondarie per deliberazione dell'assemblea dei soci ed inoltre succursali, agenzie, uffici di rappresentanza ed unità locali, sia in Italia che all'estero, per deliberazione dell'organo di amministrazione.

Art. 3.

3.1 La durata della società è fissata fino a tutto il 31 dicembre 2025 e può essere prorogata per deliberazione dell'assemblea dei soci.

Art. 4.

4.1 La società ha per oggetto:

4.1.1 Attività agricole: lo sfruttamento di stabilimenti di allevamento, stabilimenti rurali, agricoli, frutticoli, forestali di proprietà della società o di terzi, l'allevamento, l'ingrassamento, l'ibridazione, la commercializzazione, l'incrocio di bestiame, lo sfruttamento di fattorie di ogni tipo, lo sfruttamento di latterie, di coltivazioni, l'acquisto, la vendita e lo stoccaggio di cereali, e qualunque specie di operazione relativa alla commercializzazione dei suddetti prodotti e merci.

L'incorporazione ed il recupero di terre aride, la caccia, la pesca, la seminatura, i raccolti, la preparazione dei raccolti per il mercato, l'attuazione di altre operazioni e processi agricoli e/o di allevamento, così come l'acquisto, la vendita la distribuzione, il baratto, e qualunque altra operazione commerciale e/o di cessione di tutte le materie prime derivate dallo sfruttamento agricolo e dall'allevamento, i cereali, gli oleginosi, i foraggi, i pascoli, gli alimenti equilibrati, i sementi, i fertilizzanti, i diserbanti, i pesticidi, i prodotti agro-chimici ed ogni tipo di prodotto o il frutto relativo a tali attività.

La Società potrà ugualmente operare quanto allevatore, commissionario o mandatario per l'acquisto o la vendita dei prodotti di cui sopra, in conformità con le norme stipulate dalle autorità competenti, avente capacità di iscriversi a tale fine presso le borse di commercio ed altre istituzioni pertinenti.

4.1.2 Attività agro-industriali: la fabbricazione, la trasformazione, la produzione e la messa in opera di ogni tipo di processo industriale a base di frutti, di prodotti o di derivati dallo sfruttamento agricolo, destinati alla vendita, alla distribuzione ed alla commercializzazione della produzione industriale che ne risulta, sui mercati nazionali e/o all'estero.

L'industrializzazione a cura della Società stessa, di terzi o di soci di terzi, in tutti gli stadi della produzione e della trasformazione delle materie prime, dei frutti, dei prodotti e sottoprodotti dell'azienda agricola.

4.1.3 Alimentazione: la trasformazione, la produzione, la commercializzazione di prodotti e sottoprodotti derivati dalla produzione agricola, di ogni tipo di cereali e carne qualsiasi sia l'origine - ovina, porcina, avicola, equina, piscicola - così come i prodotti dell'industria della congelazione: la trasformazione, la produzione e la commercializzazione di prodotti alimentari di ogni tipo, in polvere, essiccati, congelati, in conserve e condimenti: l'industrializzazione, in tutti gli stadi della produzione e della trasformazione, il condizionamento, il frazionamento e la commercializzazione di materie prime, prodotti e sottoprodotti destinati all'alimentazione.

4.1.4 Esporto ed importo: l'esporto e l'importo di prodotti agricoli, di frutti, di prodotti di allevamento, così come i prodotti, i sottoprodotti e i derivati dall'industria agricola, alimentare, tessile, dell'allevamento, della pesca, i diserbanti, i prodotti agro-chimici, i fungicidi, i prodotti veterinari e altri accessori dell'industria agricola e dell'allevamento.

4.2 La società può:

- compiere qualsiasi operazione commerciale, immobiliare, assicurativa e finanziaria, nei limiti consentiti dalla legge agli enti non finanziari, ritenuta necessaria o utile per il raggiungimento degli scopi sociali, inclusa la prestazione di garanzie per obbligazioni di terzi con i quali essa intrattenga rapporti commerciali o di partecipazione;

- assumere partecipazioni in altre società, imprese, consorzi ed enti collettivi aventi oggetti affini, complementari o strumentali a quelli propri, sia in Italia che all'estero;

- accordare finanziamenti, garanzie reali e personali ad altre imprese del gruppo di cui fa parte e riceverne;

- investire la liquidità di cui dispone in titoli obbligazionari ed azionari ed in altri strumenti finanziari, sia direttamente, che mediante società controllate, collegate o comunque partecipate;

- raccogliere fondi dai propri soci per il finanziamento delle sue attività, nel rispetto delle condizioni e nei limiti stabiliti dalla legge, dai regolamenti, dalle direttive e dalle deliberazioni dei competenti enti ed organi amministrativi.

Titolo II. Capitale sociale e Quote

Art. 5

5.1 Il capitale sociale è fissato in EUR 35.000,- (trentacinquemila) ed è diviso in quote del valore di EUR 1,- (un) o multiplo intero di tale importo.

5.2 Il capitale può essere aumentato e ridotto ai sensi di legge, anche mediante assegnazione a soci o gruppi di soci di determinate attività sociali o di azioni o di quote di partecipazione in altre imprese.

5.3 Nell'ipotesi di aumento del capitale a pagamento, i soci hanno diritto di opzione nelle forme e nei termini stabiliti dall'art. 2495 del Codice Civile e, per rinvio convenzionale, dall'art. 2441 Cod. Civ. Ai soci è riservato anche il diritto di prelazione sulle quote rimaste inoperte, applicandosi convenzionalmente il terzo comma dell'art. 2441 Cod. Civ.

5.4 Il diritto di opzione può essere escluso o limitato ai sensi e sotto l'osservanza di quanto disposto dal quinto e dall'ottavo comma dell'art. 2441 del Codice Civile, che qui vengono convenzionalmente richiamati.

5.5 In caso di aumento del capitale, i versamenti sulle quote sono richiesti dall'organo di amministrazione nei termini stabiliti dall'assemblea e, in difetto, nei termini che questi reputa convenienti. A carico dei soci in ritardo nei versamenti decorre l'interesse moratorio in ragione del saggio legale, salvo il disposto dell'art. 2477 Cod. Civ.

Art. 6.

6.1 Il possesso delle quote importa, di pieno diritto, adesione all'atto costitutivo, allo statuto ed alle deliberazioni dell'assemblea dei soci.

6.2 Ogni quota dà diritto ad un voto per ogni euro di valore nominale.

6.3 Nel caso di comproprietà, i comproprietari debbono nominare un rappresentante comune, dandone comunicazione alla società per la relativa annotazione nel libro dei soci; il rappresentante comune esercita i diritti dei comproprietari e qualsiasi comunicazione fatta a lui ha effetto anche nei confronti degli altri comproprietari.

6.4 L'eventuale conflitto di interessi tra il rappresentante comune ed i propri rappresentati non ha rilievo verso la società.

Art. 7.

7.1 Ciascuno dei soci può liberamente alienare le proprie quote, i diritti di opzione e gli altri diritti ad ottenere comunque quote della società ai propri ascendenti e discendenti, al coniuge ed a società controllate, controllanti o ricadenti sotto il controllo della stessa controllante.

7.2 Sempre in favore di detti soggetti, e limitatamente a questi, ciascun socio può liberamente costituire usufrutto o pegno sulle quote, sui diritti di opzione e su altri diritti ad ottenere comunque quote della società, trasferire o rinunciare ai diritti di opzione in caso di aumento del capitale a pagamento.

7.3 L'alienazione di quote, dei diritti di opzione e di altri diritti ad ottenere comunque quote della società, la costituzione di usufrutto o pegno, di riporto e di sequestro convenzionale sulle quote, sui diritti di opzione e su altri diritti ad ottenere comunque quote della società, il trasferimento o la rinuncia ai diritti di opzione in favore di soci o di terzi diversi dalle persone e dalle società indicati nel punto 7.1, sono operazioni soggette a prelazione in favore dei soci secondo la disciplina dettata dall'articolo seguente, disciplina applicabile anche nell'ipotesi in cui il terzo sia costituito da società fiduciaria.

Art. 8.

8.1 Il socio che intenda trasferire ad altri soci o a terzi per atto tra vivi, in tutto o in parte, la propria quota, diritti di opzione o altri diritti qualsivoglia sulle quote della società deve, a mezzo lettera raccomandata con avviso di ricevimento, da inviarsi per conoscenza anche alla società, offrirli contemporaneamente in prelazione a tutti gli altri soci, specificando il nome del terzo o dei terzi obbligatisi all'acquisto, la residenza, il corrispettivo convenuto negozialmente, nonché le condizioni e le modalità di pagamento. A tal fine il socio alienante deve trasmettere copia del documento contrattuale intercorso con il terzo acquirente.

8.2 Con il termine «trasferire», ai fini dell'applicazione della clausola di prelazione e dell'esercizio del relativo diritto, si intende qualsiasi negozio, anche a titolo gratuito (ivi inclusi: vendita, donazione, permuta, riporto, sequestro convenzionale, conferimento in società, vendita forzata, vendita in blocco, fusione, scissione e liquidazione della società, ecc.), in forza del quale si consegua, in via diretta o indiretta, il risultato del trasferimento a terzi della proprietà o di diritti reali (pegno o usufrutto) su quote, diritti di opzione e altri diritti ad ottenere comunque quote della società.

8.3 I soci che intendono esercitare il diritto di prelazione debbono entro trenta giorni dal ricevimento della lettera raccomandata di cui al punto 8.1 darne comunicazione a mezzo lettera raccomandata con avviso di ricevimento indirizzata al socio offerente in prelazione e contemporaneamente, per conoscenza, agli altri soci ed alla società.

8.4 In tale lettera deve essere manifestata incondizionatamente la volontà di acquistare l'intera quota o parte di quota in oggetto, e ciò anche nel caso in cui l'offerta provenga congiuntamente da più soci. Nel caso in cui l'offerta venga accettata da più soci, i diritti offerti vengono attribuiti ad essi in proporzione alla rispettiva partecipazione al capitale della società.

8.5 La violazione del procedimento impedisce al terzo (cessionario, donatario, ecc.) di essere iscritto nel libro dei soci, l'esercizio del diritto di voto e degli altri diritti amministrativi inerenti alla quota.

Art. 9.

9.1 Qualunque atto di alienazione delle quote, dei diritti di opzione e dei diritti ad ottenere comunque quote della società compiuto senza la rigorosa osservanza di quanto previsto nell'Art. 8 è nullo di pieno diritto.

Titolo III. Assemblea

Art. 10.

10.1 L'assemblea regolarmente costituita rappresenta l'universalità dei soci e le sue deliberazioni, prese in conformità alla legge ed al presente statuto, obbligano tutti i soci, anche se assenti o dissenzienti.

Art. 11.

11.1 L'assemblea è ordinaria o straordinaria a norma di legge; essa è convocata dall'organo di amministrazione nella sede sociale o altrove, ma in Italia.

La convocazione dell'assemblea è fatta mediante invio dell'avviso - contenente l'ordine del giorno, il luogo, la data e l'ora dell'adunanza - con lettera raccomandata con ricevuta di ritorno da spedirsi a ciascun socio, nel domicilio risultante dal libro soci, almeno otto giorni prima di quello fissato per la riunione.

11.2 Nello stesso avviso può essere convocata - per altro giorno - l'adunanza dell'assemblea di seconda convocazione, per l'ipotesi che nella prima l'assemblea stessa non risulti validamente costituita.

11.3 Sono tuttavia valide le assemblee, anche non convocate come sopra, qualora vi sia rappresentato l'intero capitale sociale e siano presenti tutti gli amministratori in carica ed i sindaci effettivi, se nominati.

Art. 12.

12.1 L'assemblea ordinaria è convocata almeno una volta all'anno, entro quattro mesi dalla chiusura dell'esercizio sociale.

In presenza di particolari circostanze, come in caso di necessità di acquisire da eventuali società controllate e collegate i dati contabili necessari per la predisposizione del progetto del bilancio di esercizio o del bilancio consolidato, l'assemblea ordinaria per l'approvazione del bilancio può essere convocata entro sei mesi dalla chiusura dell'esercizio sociale; in tal caso le ragioni che determinano lo slittamento del termine devono comunque risultare da apposita deliberazione dell'organo amministrativo.

L'assemblea, ordinaria e straordinaria, è inoltre convocata ogni qualvolta occorra a giudizio dell'organo di amministrazione, o del collegio sindacale, se istituito, o su domanda di tanti soci che rappresentino almeno un quinto del capitale sociale (semprechè nella domanda siano indicati gli argomenti da trattare).

Art. 13.

13.1 Ogni socio che abbia diritto di intervento nell'assemblea può farsi rappresentare, con delega conferita per iscritto, ad altro socio o ad un terzo che non sia però amministratore, sindaco o dipendente della società, né di società controllate.

13.2 Spetta al presidente dell'assemblea constatare il diritto di intervento all'assemblea stessa.

Art. 14

14.1 L'assemblea è presieduta, a seconda dei casi, dall'amministratore unico o del presidente del consiglio di amministrazione o, in caso di assenza o impedimento, dalla persona designata dagli intervenuti.

14.2 L'assemblea nomina un segretario e, se lo ritiene opportuno, due scrutatori.

14.3 I verbali delle assemblee sono trascritti su apposito libro e firmati dal presidente, dal segretario ed eventualmente dagli scrutatori.

14.4 Nei casi previsti dal secondo comma dell'art. 2375 Cod. Civ., richiamato dall'art. 2486, secondo comma Cod. Civ., il verbale è redatto da un notaio.

Art. 15

15.1 L'assemblea ordinaria è validamente costituita, in prima convocazione, con la presenza di tanti soci che rappresentino

più della metà del capitale sociale; in seconda convocazione,

è validamente costituita qualunque sia la parte di capitale rappresentata dai soci intervenuti.

15.2 Essa delibera con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino più della metà del capitale presente e rappresentato.

Art. 16

16.1 L'assemblea straordinaria è validamente costituita, sia in prima che in seconda convocazione, e delibera con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino più della metà del capitale sociale; tuttavia le deliberazioni concernenti l'aumento del capitale sociale (tranne che non si tratti di aumento necessario per reintegrare il capitale a causa di perdite), la fusione, la scissione, la trasformazione e la messa in liquidazione della società (ad eccezione del caso in cui la liquidazione sia dovuta alla presenza di perdite) possono essere validamente adottate soltanto con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno i due terzi del capitale sociale.

Titolo IV Amministrazione

Art. 17.

17.1 La società è amministrata da un amministratore unico o da un consiglio composto da un minimo di due ad un massimo di nove membri; gli amministratori possono essere scelti anche fra i non soci.

17.2 L'assemblea che procede alla nomina dell'organo di amministrazione delibera se questo debba essere unipersonale o collegiale e, nel secondo caso, determina anche il numero degli amministratori.

17.3 Gli amministratori sono eletti per tre anni, qualora all'atto della nomina non sia stabilita una diversa durata, anche a tempo indeterminato, e possono essere rieletti.

17.4 Nel caso di organo amministrativo collegiale, qualora vengano meno uno o più amministratori, ma non la maggioranza, il consiglio di amministrazione procede alla loro sostituzione provvisoria, fino alla prima assemblea, sentito il collegio sindacale, se istituito.

17.5 La remunerazione degli amministratori è stabilita dall'assemblea, la quale può anche accordare compensi differiti di fine mandato.

Art. 18.

18.1 Il consiglio di amministrazione, se non vi ha provveduto l'assemblea, elegge nel proprio seno il presidente e può nominare un vice - presidente ed uno o più amministratori delegati; le cariche di presidente e di vice - presidente sono cumulabili con quella di amministratore delegato.

Il Presidente, il Vice - Presidente e gli amministratori delegati rimangono in carica fino alla scadenza del mandato consiliare, salvo che, per questi ultimi, non sia stabilita una durata più breve all'atto della nomina, e possono essere rieletti.

18.2 Il Vice - Presidente, se nominato, sostituisce il Presidente nel caso di assenza o di impedimento di questi, restando sollevati i terzi da qualsiasi onere di accertamento dell'assenza o dell'impedimento del presidente.

Art. 19.

19.1 Il Consiglio di Amministrazione si riunisce su convocazione del presidente ovvero su domanda della maggioranza dei membri del consiglio stesso, o dei sindaci, se nominati, anche fuori della sede legale, purchè in Italia.

19.2 Il relativo avviso, contenente l'indicazione del luogo, del giorno e dell'ora della riunione, deve essere inviato con lettera raccomandata almeno cinque giorni prima della riunione o, nei casi di urgenza, anche mediante telegramma o posta elettronica o fax, da spedirsi almeno un giorno prima.

Art. 20.

20.1 Per la valida costituzione del Consiglio di Amministrazione è necessaria la presenza della maggioranza per numero dei consiglieri in carica; qualora intervengano tutti gli amministratori e, nel caso di istituzione del collegio sindacale, anche tutti i sindaci effettivi, il consiglio di amministrazione è validamente costituito anche in mancanza di convocazione fatta ai sensi del punto 19.2.

20.2 Le deliberazioni vengono assunte a maggioranza assoluta dei voti degli amministratori presenti; in caso di parità dei voti prevarrà il voto del Presidente, fatta eccezione per l'ipotesi in cui il consiglio sia composto di due soli membri, nel qual caso la proposta si intenderà non accolta.

20.3 Le deliberazioni assunte vengono fatte constare mediante apposito verbale, da sottoscrivere dal presidente e dal segretario della riunione.

Art. 21.

21.1 È ammessa la possibilità che le adunanze del consiglio di amministrazione si tengano per teleconferenza o per videoconferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione, di avere visione dei documenti e di scambiarsi, nonchè di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi tali presupposti, il consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trovano il presidente ed il segretario della riunione che ne redigono il verbale.

Art. 22.

22.1 L'organo di amministrazione è investito dei poteri più estesi per l'amministrazione ordinaria e straordinaria della società ed in particolare per provvedere al perseguimento dell'oggetto sociale ed a tutte le incombenze che gli sono devolute per legge ed in genere a tutto ciò che dalla legge o dal presente statuto non è riservato in via esclusiva alla competenza dell'assemblea.

Art. 23.

23.1 La società è rappresentata di fronte ai terzi ed in giudizio, a seconda dei casi, dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione, ovvero, nel caso di assenza o di indisponibilità di questo, dal vice - presidente se nominato, nonchè, nei limiti della delega o delle deleghe, dall'amministratore delegato o dagli amministratori delegati.

23.2 Al Presidente, al Vice - Presidente, agli amministratori delegati ed ai consiglieri cui siano delegati particolari incarichi o poteri possono essere assegnati dall'assemblea o dal consiglio speciali compensi aggiuntivi, sentito il collegio sindacale, se istituito; qualora l'assegnazione sia deliberata dall'assemblea, detti speciali compensi possono essere attribuiti anche sotto forma di partecipazione agli utili.

Titolo V Collegio Sindacale**Art. 24.**

24.1 Se obbligatorio ai sensi di legge o se deliberato facoltativamente dall'assemblea dei soci, il controllo della società è affidato a un collegio sindacale composto da un presidente, da due sindaci effettivi e da due supplenti, nominati e funzionanti a norma di legge.

24.2 Al presidente del collegio sindacale ed ai sindaci effettivi spettano i compensi minimi previsti per legge o regolamento per i revisori contabili e, in difetto di tale normativa, quelli minimi previsti dalla tariffa professionale dei dottori commercialisti.

Titolo VI Esercizio sociale**Art. 25.**

25.1 Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno; il primo esercizio si chiude il 31 dicembre 2003.

25.2 Entro il termine e nelle forme di legge l'organo dell'amministrazione provvede a formare il bilancio di esercizio ed i documenti che per legge lo corredano, da sottoporre all'assemblea per l'approvazione.

Il collegio sindacale, se istituito, provvede alla relazione di sua competenza.

25.3 L'organo dell'amministrazione provvede altresì a formare il bilancio consolidato ed i documenti che lo corredano, se legalmente obbligatorio, da sottoporre all'assemblea per informazione. Il collegio sindacale, se istituito, provvede alla relazione di sua competenza.

Art. 26.

26.1 L'utile netto risultante dal bilancio è così suddiviso:

a) il 5% (cinque per cento) alla riserva legale, sino al limite previsto dalla legge;

b) il rimanente, al netto della quota eventualmente attribuita agli amministratori, a disposizione dell'assemblea per l'assegnazione del dividendo e per eventuali devoluzioni, in tutto o in parte, a riserve straordinarie o speciali.

26.2 Il pagamento dei dividendi è effettuato presso la sede sociale, a partire dal giorno di esigibilità che viene fissato dall'assemblea.

26.3 I dividendi non riscossi sono prescritti a favore della società dopo 5 (cinque) anni dal giorno di esigibilità.

Titolo VII Scioglimento, arbitrato e disposizioni varie

Art. 27.

27.1 Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'assemblea straordinaria determina le modalità della liquidazione e nomina uno o più liquidatori, fissandone i poteri.

27.2 In sede di liquidazione può procedersi alla assegnazione ai soci (o gruppi di soci) di tutte le attività sociali o di parte di esse.

Art. 28.

28.1 Salvi i casi di competenza esclusiva dell'Autorità Giudiziaria, qualunque controversia insorga tra i soci e/o i loro eredi o legatari, aventi causa, tra questi e/o la società e/o gli amministratori e/o i liquidatori, dipendente dalla interpretazione ed esecuzione dell'atto costitutivo, dello statuto e in genere dipendente dai rapporti sociali è deferita alla cognizione di tre arbitri, ai sensi degli articoli 810 e seguenti Cod. Proc. Civ..

I tre arbitri sono nominati uno da ciascuna delle parti ed il terzo dai primi due, se d'accordo, o, in caso di disaccordo, dal Presidente del Tribunale della sede sociale, il quale provvede pure alla nomina dell'arbitro della parte che non vi abbia provveduto in congruo termine.

Qualora le parti in senso sostanziale siano più di due, i primi due arbitri sono entrambi nominati di comune accordo e, in caso di disaccordo, dal Presidente del predetto Tribunale; il terzo arbitro è nominato dai primi due, se d'accordo, e in caso di disaccordo dal Presidente del Tribunale medesimo.

Gli arbitri giudicano secondo diritto.

Non possono essere nominati arbitri i soci della società, né gli amministratori, i sindaci ed i dipendenti della società o di società controllate.

Il giudizio deve svolgersi e il lodo deve essere pronunciato nel luogo che il terzo arbitro concordemente designato dai primi due o dal Presidente del Tribunale della sede sociale deve indicare nell'atto di accettazione o in atto immediatamente successivo.

Art. 29.

29.1 Per quanto non espressamente contemplato nel presente statuto si fa riferimento alle disposizioni del Codice Civile e delle leggi speciali in materia di società a responsabilità limitata.

Treizième résolution

L'assemblée, après avoir délibéré de confier l'administration de la société à trois administrateurs, décide de nommer administrateurs de la société:

1.- Monsieur Vittorio Paoletti, né à Marsciano/PG (Italie), le 1^{er} octobre 1945, demeurant à Rome, Via Rivarone 66 (Italie), C.F: PLT VTR 45R01 E975R, Président;

2.- Monsieur Francesco Paoletti, né à Rome (Italie), le 8 novembre 1978, demeurant à Rome, Via Rivarone 66 (Italie), C.F: PLT FNC 78S08 H501B, Vice- Président;

3.- Madame Lara Paoletti, née à Rome (Italie), le 7 décembre 1969, demeurant à Rome, Via Gianfrancesco Albani 27 (Italie), C.F: PLT LRA 69T47 H501W.

qui resteront en fonction jusqu'à la révocation et/ou démission, avec les pouvoirs fixés par les statuts.

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Loris Busti, expert comptable, né à Perugia (Italie), le 7 novembre 1958, demeurant à Perugia, Via Thaon de Revel 2 (Italie), C.F. BST LRS 58S07 G478E, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, C. Dostert, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} décembre 2003, vol. 525, fol. 35, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 avril 2004.

J. Seckler.

(032786.3/231/437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

LUX CLASSIQUES, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

H. R. Luxemburg B 100.312.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvier, am zweiten April.

Vor dem unterzeichneten Jean Seckler, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Christian Geistdörfer, Geschäftsführer, geboren am 1. Februar 1953 in München (Deutschland), beruflich wohnhaft in D-63067 Offenbach, Andréstrasse 49 (Deutschland), vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faiencerie, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent hat erklärt, dass er eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet hat, deren Satzung er wie folgt festgelegt hat:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den geltenden Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung LUX CLASSIQUES, GmbH an.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Planung, Entwicklung und Erstellung von Veranstaltungskonzeptionen aller Art, die Beratung und Betreuung von Förderern, sowie die Organisation von Incentivemassnahmen, Rahmenprogrammen und Veranstaltungen inklusive aller notwendigen Reservierungen und Buchungen in den Bereichen Sport und Kultur.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Grosshandel mit Produkten aller Art unter einem Markennamen sowie die Förderung und Ausbeutung dieser Marke.

Des weiteren kann die Gesellschaft sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und imobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit den obengenannten Zwecken in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung dieser Zwecke der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der aussergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) festgesetzt, dargestellt durch 500 (fünfhundert) Anteile von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche von Herrn Christian Geistdörfer, Geschäftsführer, geboren am 1. Februar 1953 in München (Deutschland), beruflich wohnhaft in D-63067 Offenbach, Andréstrasse 49 (Deutschland), gezeichnet worden sind.

Der Komparent, welcher die Anteile gezeichnet hat, erklärt und bejaht, dass jeder Anteil voll und ganz eingezahlt worden ist, so dass die Summe von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist.

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Art. 7. Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem 'nackten' Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.

Art. 8. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

Art. 9. Ausser seiner Gesellschaftseinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftseinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungs-unfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Art. 11. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Aktiva und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung ad nutum durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Art. 13. In der Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäss im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.

Art. 14. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis erstellt,
- diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschliesslich des Gewinnvortrages,
- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, ist von den Teilhabern zu treffen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

Art. 17. Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.

Art. 18. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte, Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 20. Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 21. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Dezember 2004 enden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Herr Christian Geistdörfer, Geschäftsführer, geboren am 1. Februar 1953 in München (Deutschland), beruflich wohnhaft in D-63067 Offenbach, Andréstrasse 49 (Deutschland), wird auf unbestimmte Zeit zum technischen Geschäftsführer ernannt.

Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten durch die Einzelunterschrift des technischen Geschäftsführers verpflichtet.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Woraufhin diese notarielle Urkunde in Luxemburg an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Bevollmächtigten vorgelesen worden war, wurde sie von diesem und dem Notar unterzeichnet.

Unterzeichnet: P. Marx, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2004, vol. 526, fol. 61, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 21. April 2004.

J. Seckler.

(032746.3/231/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

WP STEWART GLOBAL GROWTH FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 54.090.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 31 mars 2004 a adopté les décisions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé le bilan final et le rapport des réviseurs pour l'année se terminant le 31 décembre 2003.
2. L'assemblée a approuvé la décharge entière et totale pour l'exécution de leurs fonctions à tous les membres du conseil d'administration pour l'année se terminant le 31 décembre 2003.
3. L'assemblée a réélu MM. William P Stewart, Wayne P Chapman, John A. Allison et Mark Henderson à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005.
4. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG à la fonction de réviseur pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005.

Pour WP STEWART GLOBAL GROWTH FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Monday 31 March 2004 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Audited Annual Report and the Auditor's Report for the year ended 31 December 2003.
2. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors with respect to the year ended 31 December 2003.
3. The meeting re-elected Messrs William P Stewart, Wayne P. Chapman, John A. Allison and Mark Henderson and as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2005.
4. The meeting re-elected as Auditor ERNST & YOUNG for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2005.

For WP STEWART GLOBAL GROWTH FUND

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033486.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.

THE ARCHIPELAGO FUND, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 52.997.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 16 mars 2004 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé le rapport du président du conseil d'administration, le rapport des réviseurs et le bilan final pour l'année se terminant le 30 novembre 2003.
 2. L'assemblée a déclaré un dividende final nul.
 3. L'assemblée a approuvé la décharge entière et totale pour l'exécution de leurs fonctions à tous les membres du conseil d'administration pour une période d'un an se terminant au 30 novembre 2003.
 4. L'assemblée a accepté la cooptation de Monsieur Jamaludin bin Md Ali au 3 avril 2003 et la cooptation de Monsieur Ahmed Muzni bin Mohamed au 29 janvier 2004.
- L'assemblée a élu M. Ahmed Muzni bin Mohamed, et a réélu Tan Sri Datuk Arshad bin Ayub, Sir Richard Evans et Messieurs Richard Thomas, Ahamad bin Mohamad, Reef Hogg et Jonathan Carey aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005.
5. L'assemblée a approuvé les rémunérations annuelles à verser aux administrateurs.
 6. L'assemblée a réélu ERNST & YOUNG à la fonction de réviseur du fonds pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2005.

Pour THE ARCHIPELAGO FUND, SICAF
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRACT

The Annual General Meeting of shareholders held at the registered office on Tuesday 16 March 2004 adopted the following decisions:

1. The meeting approved the Chairman's Statement, the Report of the Auditors and the Financial Statements for the period ended 30 November 2003.
 2. The meeting declared a nil final dividend.
 3. The meeting approved the full and total discharge for the proper performance of their duties to all members of the Board of Directors with respect to the year to November 2003.
 4. The Meeting approved the co-optation of Mr Jamaludin bin Md Ali to the Board effective on 3 April 2003 and the co-optation of Mr Ahmed Muzni bin Mohamed to the Board effective on 29 January 2004.
- The meeting resolved to elect Mr Ahmed Muzni bin Mohamed, and to re-elect Tan Sri Datuk Arshad bin Ayub, Sir Richard Evans and Messrs Richard Thomas, Ahamad bin Mohamad, Reef Hogg and Jonathan Carey as Directors of the Board for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2005.
5. The meeting resolved to approve the Directors' fees.
 6. The meeting re-elected ERNST & YOUNG as Auditor of the Fund for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2005.

For THE ARCHIPELAGO FUND, SICAF
BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033466.3/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2004.